

L'ajournement

commis, des sténographes, des agents de programmes sans lesquels le ministère ne pourrait fonctionner.

J'ai posé cette question de bonne foi le 29 avril. Je l'ai fait au nom des anciens combattants et des employés qui me l'ont demandé. Ils méritent une réponse. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il devrait continuer d'y avoir un programme. Malheureusement, les Canadiens ont appris qu'il ne fallait pas toujours faire confiance à ce que disent les membres du gouvernement.

Effectivement, la réponse que j'ai obtenue n'était pas celle que j'attendais. Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à la Chambre quels sont les plans en ce qui concerne les programmes d'aide aux anciens combattants? Je suis sûr qu'il va assurer la Chambre qu'il n'y a rien à craindre au sujet des programmes d'aide aux anciens combattants ou des emplois au ministère.

[Français]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de rappeler aux Canadiens que nos anciens combattants jouissent de l'ensemble des services et des avantages les plus généreux parmi tous les anciens combattants au monde et de leur assurer que ces programmes et ces services continueront d'être accordés à nos anciens combattants. En fait, monsieur le Président, vous pouvez en trouver la preuve dans notre Budget des dépenses principal de cette année. Nous avons un budget record de 2,2 milliards de dollars, soit 77 millions de dollars de plus que l'an dernier. Malgré les efforts ardues pour éliminer les dépenses inutiles et améliorer l'efficacité administrative du ministère, l'augmentation de nos crédits budgétaires tient compte de notre engagement continu à l'égard des anciens combattants.

Nous cherchons continuellement des moyens d'améliorer nos services aux anciens combattants. Par exemple, à la fin du mois, nous commencerons à mettre en oeuvre des changements au processus des pensions. Ces changements permettront de réduire jusqu'à quatre mois le temps nécessaire pour rendre une décision relativement à une première demande de pension. Je remercie le député de me donner l'occasion de rappeler cette récente initiative à l'attention de la Chambre.

D'un autre côté, je regrette qu'il persiste à semer l'émoi parmi les employés du portefeuille des anciens combattants dont nombre d'entre eux sont parmi ses commettants. Je sais combien les bureaux de l'Administration centrale du portefeuille des anciens combattants sont importants pour l'économie de Charlottetown et de l'Île-du-Prince-Édouard. Je profite de l'occasion pour répéter au député que les chiffres qu'il avance concernant la réduction de 400 emplois de ces bureaux ne sont tout simplement pas justes.

[Traduction]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui car j'ai été peu satisfaite d'une réponse que m'a fournie le gouvernement au sujet de la violence faite aux femmes.

J'ai demandé au gouvernement pourquoi d'une part, on consacrait des millions de dollars à la recherche sur la violence faite aux femmes et que d'autre part, on sabrait dans les crédits destinés aux centres pour femmes battues et aux organisations féminines.

Les travaux de recherche effectués montrent au gouvernement que le problème est encore plus grave qu'il ne le reconnaît. Pourtant, il continue de plafonner les crédits destinés au Régime d'assistance publique du Canada qui sert à financer les centres pour femmes battues en plus des garderies, de l'assistance sociale et d'autres programmes. Pourquoi d'une part, consacrer des millions de dollars à la recherche et réduire d'autre part de milliards de dollars les crédits destinés à des programmes tout à fait essentiels?

Le ministre a répondu que le groupe de travail sur la violence faite aux femmes était nécessaire et qu'il effectuait du très bon travail. Si c'est le cas, pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de ne pas prendre immédiatement des mesures pour remédier à la situation comme le réclamait le groupe de travail dans son rapport préliminaire.

• (1805)

Bon nombre de ces mesures, notamment la prévention obligatoire de la violence, l'éducation à tous les niveaux de l'enseignement et à l'intention des juges et des professionnels sont remarquablement similaires aux recommandations du rapport présenté en juin 1991 par le Sous-comité de la Chambre des communes sur la condition féminine, intitulé *La guerre contre les femmes*. Les recommandations de ce rapport n'ont toujours pas été mises en oeuvre.

La ministre a répondu que nous devrions reconnaître le travail accompli par les femmes depuis plus de vingt ans et leur attribuer le mérite des progrès accomplis, et que nous ne devrions pas nous invectiver sur ces questions. Nous devons reconnaître aux femmes le mérite qui leur revient pour le travail qu'elles ont accompli durant des années avec peu ou pas de soutien dans les centres de détresse et les maisons de refuge. Elles ont mis la question à l'ordre du jour sur la place publique et le gouvernement les pénalise en réduisant de façon draconienne son soutien aux organisations féminines.

Son gouvernement, et la députée de Vancouver—Centre en tête, ont décidé de dépenser près de 6 milliards de dollars à l'achat de 50 hélicoptères militaires, tout en réduisant les subventions accordées aux foyers pour femmes battues et aux garderies. Les femmes vont élever